

**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION MAIAGE
Du Mercredi 18 juin 2025**

Président : Yann MADELINE
Secrétaire de séance : Samantha Foulon

Participants :

MM Yann Madeline (Groupe SARP), Florence Mignot (Groupe SARP), Christophe Alary (Groupe SARP), Boris Dréan (Groupe SARP), Alexandre Giudicelli (Groupe SARP), Ludovic Serraille (Groupe SARP), Bernard Nucci (Malezieux), Eric De France (Malézieux), Alexis Toussaint (Assainiconseil), Remi Planquois (Veber Caoutchouc), Loic Canno (HdeO), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Yannick Ratte (Groupe SARP), Jean Michel Thion (Rivard), Daniel Berthe.

MM Samantha Foulon, Anne-Gaëlle Moidinécouty et Alban Raimbault (MAIAGE).

Administrateurs en visio:

MM Xavier Labat (Groupe Labat), Philippe Meyer (SGA MEYER), Damien Becquet (APLICA), Olivier Taxil (Fayence assainissement), Nicolas Gaugain (hydrovideo).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

MM Jean-Luc Robin (SODI SARP), Philippe Maillot (Maillot/VIAM), Gilles Giora (IDETEC), Odon Willaume (SAS Willaume), Jean-Jacques Bonnefond (JB conseils), Laurent Barbieri (Malezieux), Thierry Guillou (SAM), Jean-Marc Ampigny (Vilea), Daniel Flamme (Flamme), David Drouin (Seché), Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Olivier Louarn (Huer SAS), Franck Maillote (M3R), Fabrice Erval (Groupe SARP), Stuart Harwood (S3C), David Peralta (Assainissement 81), Jean Christophe Lesage (Hydrosol),

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 29 janvier 2025
2. Point sur les dossiers d'actualité de la fédération : recrutement, point social (TEE), point formation (CQP)
3. Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C : SNEA (point CA SNEA, QUALITASS, REUT, groupe de travail hygiène immo), SMI2D et S3C (point charte rinçage citernes à déchets, ADR 2025, retour sur l'AG du S3C du 22 mai 2025), SYNCRA (point formation OIEAU, point travaux ASTEE, point WG22), SYNABA, SYFFA, APLICA, CTS (GT aspiratrices excavatrices), QUALITASS (travaux de la commission d'attribution).
4. Congrès et salons : Congrès MAIAGE 2025/2006 et Pollutec 2025
5. Etat financier
6. Questions diverses

Yann Madeline donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10H10.

1. Approbation du PV du CA du 29 janvier 2025

Sans remarque particulière, le PV du CA de MAIAGE du 29 janvier 2025 est approuvé par les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

2. Point sur les dossiers d'actualité de la fédération

➤ Point fédéral

Yann Madeline présente une nouvelle permanente de la fédération MAIAGE arrivée en tant que Cheffe de Projet, en la personne d'Anne-Gaëlle Moidinécouty Patouma, lui souhaite la bienvenue et lui propose de se présenter.

En effet, alors qu'Isabelle part à la retraite le 1^{er} juillet prochain (mais bénéficiera d'un cumul emploi retraite à temps partiel de chez elle pour suivre les comptes notamment, pendant 6 mois), il a été décidé de recruter Anne Gaëlle Moidinécouty ici présente en tant que cheffe de projet qui pourra aborder les différents sujets dans leur ensemble (point TEE, RSE, amiante, communication CQP etc...), présenter ces sujets et les adapter en fonction des besoins des entreprises adhérentes à MAIAGE.

Yann Madeline poursuit avec une information sur ses échanges avec Monsieur Hennequin de l'entreprise TAPIR dont l'activité consiste à faire de la location de machines excavatrices. Il a pu exposer à Yann Madeline son intention de constituer un syndicat professionnel dédié. Dans ce cadre, par suite du manque d'intérêt de la FNTP sur le sujet, il a évoqué l'idée d'une possibilité d'intégrer MAIAGE. Pour y réfléchir, une journée de travail devait être organisée avant l'été. Toutefois ses collaborateurs fondateurs sont un peu moins intéressés. Le dossier reste donc ouvert, dans l'attente d'un alignement de position.

➤ Point social

Christophe Alary introduit le point social en rappelant aux membres du Conseil d'Administration que le bilan social 2024 de la branche est en cours de finalisation par le prestataire Xerfi.

Pour le réaliser, il a été fait appel, à plusieurs reprises, aux entreprises adhérentes qui ont répondu largement cette année. Ces dernières sont donc remerciées pour leur participation active.

Le bilan social sera envoyé aux adhérents une fois que les partenaires sociaux en auront pris connaissance.

Dans ce bilan social, il est noté quelques points présentés par Christophe Alary notamment sur les taux de fréquence et de gravité qu'il est important de corréliser avec la formation des nouveaux arrivants. En effet, les accidents récents sont plutôt sérieux, la notion de prise de risque n'est pas considérée de la même façon qu'auparavant. Par ailleurs, il est important de corréliser ces résultats avec la dégradation du contexte économique depuis 2023/2024. Et dans ce cadre, il existe non seulement un climat social qui se tend mais aussi un manque de progrès important en termes de sécurité. L'enjeu devient alors sociétal, il apparaît important d'accompagner les jeunes générations pour un meilleur accueil et une bonne intégration au sein de l'entreprise, ce qui est commun à d'autres secteurs d'activités.

Ce constat est tout de même à différencier selon qu'il s'agisse des activités de l'assainissement ou de celles de l'hygiène immobilière. Pour ces dernières, il est plus difficile de faire passer le message de sécurité notamment en raison de la présence fréquente de mono opérateurs et de jeunes dont la formation est souvent incomplète, avec des messages de sécurité qui sont plus difficiles à faire passer, ce qui a tendance à dégrader les choses.

A ce titre il convient de rappeler l'obligation, depuis le 1^{er} juillet dernier, de mettre à disposition des salariés, 3 litres d'eau par salarié en raison des fortes chaleurs.

Les membres du Conseil d'Administration notent donc l'importance au niveau fédéral, au vu de la montée du TF et du TG, de rappeler aux entreprises adhérentes, qu'après avoir connu un progrès constant de la profession en termes de sécurité depuis 2023, il sera nécessaire de reparler de sécurité pour performer davantage.

Dans la continuité de cette réflexion, Daniel berthe informe les membres du CA de l'existence d'un rapport sur les accidents graves et mortels. Il insiste sur la nécessité d'agir à la source du risque et notamment à l'aide de la DUERP. 2nd point, il insiste sur l'importance de pouvoir analyser des accidents. Enfin, 3^e point la connaissance de la sinistralité. En effet, MAIAGE n'a pas pu développer d'outils d'analyse des causes d'accident essentiellement par manque de retours d'expériences sur le sujet.

Enfin sur les malaises au travail, une étude de l'INRS, basée sur des chiffres 2021, indique certains chiffres et notamment 645 accidents du travail mortels, et un taux de 56% de malaises mortels (causes non liées au travail). L'âge moyen qui se dégage se situe entre 45 et 51 ans et le malaise a lieu davantage en milieu de matinée...

Un flash info MAIAGE sera envoyé pour résumer cette étude. En parallèle, et à titre préventif, il convient de se poser la question inévitable de la visite médicale

obligatoire de milieu de carrière, celle-ci pourrait éviter la problématique de responsabilité de l'employeur.

Le second point sur lequel Christophe Alary souhaite informer les membres du Conseil d'Administration est le travail sur le CQP TMROA (certificat de qualification professionnelle de technicien en maintenance de réseaux et ouvrages d'assainissement). Lors du dernier CA en date du 29 janvier 2025, Christophe Alary avait fait un point sur le CQP TMROA (certificat de qualification professionnelle de technicien en maintenance de réseaux et ouvrages d'assainissement).

Depuis, il a été fait le choix de débiter les promotions à titre expérimental, nécessaires avant inscription au RNCP, avec deux organismes de formation que sont l'école de métiers SARP et l'organisme de formation Conseils avisés guidé par Malezieux. La Commission sociale paritaire doit donc signer une convention de partenariat (uniquement pour la période expérimentale pour le moment) avec chacun des deux organismes de formation.

Les différents outils communs permettant aux deux organismes de formation de dresser le profil des salariés, de les évaluer et de les préparer à la partie « évaluation » du CQP, sont en cours de finalisation.

Enfin, en parallèle, la communication auprès des adhérents va débiter pour une session 2025 au 4e trimestre et une future promotion en 2026. La demande d'inscription au RNCP pourra alors être préparée pour 2027. Une fois inscrite au RNCP, cette certification pourra notamment être financée par le CPF.

Christophe Alary rappelle que deux questions avaient été posées aux membres du CODIR concernant le financement des premières promotions CQP et le budget communication relatif au CQP. En ce qui concerne le budget de financement de la première promotion du CQP TMROA, la question se posait de savoir si MAIAGE pouvait et souhaitait accompagner financièrement les entreprises qui présenteront des salariés candidats pour les promotions expérimentales.

Enfin, dans l'attente de la finalisation de l'offre financière des organismes de formation (coût entre 3 500 et 4 000 euros maximum), la fédération MAIAGE décide d'accompagner financièrement les entreprises adhérentes qui présenteront des salariés candidats.

Ainsi, les membres du CODIR décident d'allouer une enveloppe budgétaire pour le dispositif à titre expérimental. La participation de MAIAGE sera de 50% par salarié candidat pour la première promotion 2025. Et, en 2026, cette participation sera à reconsidérer et à valider par le CODIR.

Christophe Alary poursuit avec un point sur le sujet TEE (transition écologique et énergétique). En effet une étude TEE dans la branche AMI sera présentée à la rentrée, aux partenaires sociaux, elle est notamment le résultat d'une enquête auprès des entreprises adhérentes. L'OPCO EP et la branche professionnelle de l'assainissement et de la maintenance industrielle ont souhaité réaliser cette étude portant sur les impacts de la transition écologique et énergétique sur l'activité et les besoins en compétences des entreprises de la branche (chapeauté aussi par la DGT). Ces travaux sont susceptibles de permettre à la branche professionnelle de disposer d'éléments pour accompagner les entreprises à faire face aux impacts de la

transition écologique. L'étude est en cours de finalisation. Elle a pour objectif de réaliser :

- Un état des lieux prospectif de l'impact de la transition écologique et énergétique sur les emplois, les métiers et les compétences des entreprises, afin de déterminer les besoins qui en découlent en termes de développement des compétences, d'ingénierie de formation, de parcours et de certification, de besoins de recrutements, etc.
- Un plan d'action opérationnel visant à accompagner la branche et les entreprises à faire face aux enjeux identifiés. Anne Gaëlle aura notamment pour mission d'étudier la faisabilité des différentes pistes suggérées par le plan d'action pour sensibiliser les entreprises adhérentes de la branche.

Enfin Yann Madeline termine avec un point particulier sur le sujet des indemnités repas dans le secteur AMI suite d'une demande faite par le cabinet Racines sur les contentieux des entreprises de la branche en matière d'indemnité repas et plus particulièrement lors du versement de l'indemnité repas des salariés au restaurant (indemnité forfaitaire).

En effet, les sociétés SARP OSIS SUD EST et SARP OSIS GRAND EST ont fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années 2021 à 2023. Le chef de redressement le plus important sur le plan des principes concerne les frais professionnels de restauration.

Pour rappel, l'arrêté du 20 décembre 2002 prévoit que, lorsque le salarié est « en déplacement professionnel et empêché de regagner sa résidence ou son lieu habituel de travail et qu'il est contraint de prendre ses repas au restaurant ou que les usages de la profession l'y conduisent », l'indemnité destinée à compenser les dépenses supplémentaires de repas est réputée utilisée conformément à son objet. L'employeur peut dès lors l'exclure de l'assiette des cotisations sociales, dans la limite de 21,10 euros par repas (valeur au 1er janvier 2025).

Si la première condition – le déplacement professionnel – est aisée à justifier au moyen des feuilles de tournée habituellement utilisées dans la profession, la seconde – liée à la contrainte de prendre ses repas au restaurant ou aux usages professionnels – fait systématiquement l'objet de discussions avec l'URSSAF.

Afin de démontrer qu'il s'agit bien d'un usage dans le secteur de l'assainissement, et en particulier pour les opérateurs, les avocats produisaient alors un courrier de la FNSA à l'époque, rédigé par M.Vernhes, alors Président de la commission sociale.

Ce document, accompagné d'autres justificatifs et d'une argumentation sur le plan juridique mais également prenant en compte les aspects pratiques de la profession, avait permis d'obtenir, dans plusieurs dossiers, l'annulation des redressements opérés par l'URSSAF.

Dans le cadre du nouveau redressement, l'URSSAF a bien pris connaissance de ce courrier, mais considère désormais que ses termes ne sont pas suffisamment précis quant aux pratiques effectives dans la profession. Dans ces conditions, le cabinet d'avocat a suggéré que la fédération ou la commission sociale pourrait émettre une opinion plus détaillée concernant les usages en vigueur dans le secteur.

Néanmoins, suite, notamment, au tour de table des membres du CODIR et de leurs pratiques d'entreprises, il a été fait le constat que la plupart des salariés techniciens ne se rend pas quotidiennement au restaurant, la réalité terrain ne démontre pas l'existence d'un usage professionnel généralisé en ce sens, mais le déjeuner au

restaurant reste une option possible voire régulière dans certaines entreprises. Il existe surtout un usage concernant le versement de la prime de panier. La lettre à destination du cabinet d'avocat a donc été adaptée dans ce sens afin de laisser le choix aux entreprises de faire selon leurs pratiques.

Yann Madeline remercie Christophe Alary et donne la parole à Bernard Nucci pour le SNEA.

3. Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales

3.1 Travaux des syndicats

➤ SNEA

Bernard Nucci fait un retour sur les travaux du SNEA,

Il fait état des principaux travaux du SNEA et notamment du sujet QUALITASS et le GT mixte SNEA/Commission Technique. La mise à jour du contenu et de la forme du dossier QUALITASS est en cours de finalisation. L'analyse documentaire a été notamment facilitée pour le jury grâce à un cadrage du dossier transmis par les demandeurs (Présentation organisée du dossier demandée aux candidats, documents à jour). De plus, l'audit va être systématisé dans l'objectif d'améliorer le suivi et une progression continue des professionnels. Cela va dans le sens d'accentuer la plus-value de QUALITASS. Lorsque les travaux seront terminés, le contenu sera partagé lors d'un CA SNEA pour une présentation et des échanges sur les ajustements potentiels à introduire.

Puis il fait un point d'avancement de la mise en place du GT « Curage » avec l'ASTEE. Pour rappel, l'objectif est de s'appuyer sur le dossier QUALITASS, interne à MAIAGE, pour travailler avec les parties prenantes impliquées dans l'ASTEE à un document reconnu par tous les acteurs (clients / prestataires). Cela participe à l'amélioration continue prônée par l'outil qu'est QUALITASS et plus largement par la profession. À la suite d'une réunion avec Denis Snidaro, Président de la commission Assainissement de l'ASTEE et de Marie-Caroline Tiffay, l'animatrice du GT à l'ASTEE, une note pour trouver une voie de consensus sera proposée par le SNEA. En effet, les acteurs publics autour de la table expriment la volonté d'obtenir un guide de bonnes pratiques ; ce qui paraît éloigné de l'objectif initial présenté et porté par le SNEA.

Bernard Nucci revient ensuite sur le sujet de la REUT et précise la mise en place progressive de l'organigramme de la commission RENC (Réutilisation des Eaux Non Conventionnelles) au sein de l'AFNOR. Les premiers travaux consisteront à passer en revue les normes existantes au niveau français et européen pour déterminer la direction des travaux à travers 4 GT (Habitat et ERP, Territoires (agri, urbain dont curage, loisirs...), Industrie et tertiaire (Energie, chimie, IAA...) et Généraliste)

Il précise aussi que, lors de la visio de décembre dernier à l'occasion de la présentation aux parties prenantes de la V1 de l'arrêté « propreté urbaine » par le Ministère, l'étude Gaxieu, commandée par MAIAGE, a été citée. Ainsi, le curage de réseaux a été cité comme faisant partie, avec le nettoyage de voirie, des domaines qui auraient la possibilité d'utiliser les eaux en sortie de station sans traitement supplémentaires. La consultation publique s'est déroulée durant Mars/Avril 2025. L'arrêté a été examiné notamment par le CSPRT (Conseil Supérieur de la prévention

des risques technologiques) le 17 juin. Le calendrier de publication de l'arrêté n'est pas précisé.

Puis, Bernard Nucci informe les membres du Conseil d'Administration sur les travaux du GT hygiène immobilière. C'est le sujet de l'intervention en hauteur qui, compte tenu des événements, est au cœur des échanges.

Le contenu est quasi finalisé. Les travaux entrent dans une phase de vérification « extérieures » et de réflexion sur la forme. Le prochain travail sera sur l'intervention en vide-sanitaire.

Enfin, un point est fait sur la mise en place de travaux SNEA/SYFFA. Les sujets sélectionnés sont la surcharge d'une part et l'action maintenue d'autre part. Le groupe de travail mis en place sera constitué de 4 administrateurs SYFFA ainsi que de 4 administrateurs SNEA. La première réunion se tiendra le 1er juillet 2025.

Les buts sont multiples :

- Développement-conception de systèmes et/ou de modes opératoires permettant de travailler en action maintenue (dans le respect de la réglementation) y compris en mono opérateur ;
- Définir des préconisations et des attentes à destination des constructeurs pour permettre ce travail en action maintenue et d'éviter les surcharges véhicules ;

Enfin, quand ces points auront été débattus et réfléchis entre constructeurs et utilisateurs, il sera rappelé la réglementation et les bonnes pratiques aux adhérents pour travailler en sécurité et en respect avec la loi.

Yann Madeline remercie Bernard Nucci et propose de passer aux travaux du SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

En l'absence de Gilles Giora, Alban Raimbault et Florence Mignot présentent les travaux du SYNCRA.

Alban Raimbault fait un point sur les sujets en cours au SYNCRA et notamment ses travaux sur le contenu d'une formation des inspecteurs. Ces travaux reposent sur une rénovation du contenu des formations de l'OIEAU à destination des inspecteurs salariés des organismes de contrôle. Des propositions ont été soumises par le SYNCRA aux responsables pédagogiques de l'OIEAU. Une version finale est en cours de validation pour constituer des promotions vers novembre 2025. Cela suit son cours.

Puis, il fait un point sur la révision des CCTP (étanchéité, ITV, compactage) publiés sur le site de l'ASTEE et disponibles également sur le site MAIAGE. A la suite de cela, il a été proposé de travailler sur les CCTP concernant les « Examens préalables à la réception des ouvrages rénovés de petits diamètres par chemisage ». En lien avec l'ASTEE, un nouveau cycle de travail a été lancé avec 17 participants.

Enfin, Florence Mignot poursuit avec l'avancée du groupe de travail GM 22 (animé par le SYNCRA) / WG22 (GT européen) au sein de l'AFNOR et du CEN (structure européenne normative). Après l'accueil des délégations venues d'une dizaine de pays européens en novembre dans les locaux de MAIAGE durant 2 jours, les travaux se poursuivent sur la révision de la NF EN 13508. La délégation française se

concentre sur l'écriture notamment de la 13508-5. L'animateur (anglais) du WG22 a donné une impulsion pour que les travaux valident l'étape d'officialisation au niveau européen. Concrètement, le document devra être publié sous 3 ans. Les discussions autour du statut des différentes parties de la 13508 -1 à - 5 (Norme ou spécification technique) devraient se finaliser.

L'AFNOR a sollicité le SYNCRA dernièrement pour amender et valider la traduction des termes techniques issue de l'EN 752. Cela marque l'influence et la crédibilité acquise par l'implication et l'apport technique du SYNCRA au sein de cette institution.

Yann Madeline remercie Florence Mignot et Alban Raimbault et donne la parole au SMI2D et son nouveau Président Boris Dréan.

➤ **SMI2D**

Boris Dréan fait un point concernant le sujet de la charte rinçage des citernes à déchets. Après plusieurs échanges entre les membres du groupe de travail, un projet de questionnaire (rinçage et rinçage/curage) a été élaboré par les membres SMI2D pour une évaluation commune des installations de rinçage dans les centres de traitement sous l'aspect sécurité avec proposition d'axes d'amélioration.

Cette évaluation commune a été présentée aux membres du SYPRED et du SYVED du groupe de travail. Le SMI2D propose de tester le questionnaire dans deux centres de traitement. A l'issue de ce test, des ajustements concernant le questionnaire pourront être réalisés avant d'envisager dans un second temps la publication des informations recueillies.

Boris DREAN précise que le guide des bonnes pratiques ADR de la profession du déchet – Version 2025 est disponible sur le site web Maiage. La version « papier » a été envoyée aux adhérents et des exemplaires gratuits sont disponibles sur demande au secrétariat de Maiage.

Puis il fait un retour sur l'AG du S3C qui s'est déroulée le 22 mai dernier. Les nouveaux statuts du S3C ainsi que son nouveau bureau exécutif vont permettre de relancer les liens entre le S3C et le SMI2D notamment quant à la motivation des entreprises adhérentes à MAIAGE à adhérer au S3C et faire passer à leurs salariés (ouvriers et managers, QHSE), les certifications de pompage et de nettoyage à la Haute Pression. Il convient effectivement de relancer une campagne de sensibilisation à la sécurité dans ces activités. Enfin, il conclue avec les remarques des membres du CODIR sur le constat du peu d'entreprises adhérentes à MAIAGE qui font passer la certification S3C alors que beaucoup d'entre elles font aussi du nettoyage industriel. Ils rappellent que cette formation est pourtant indispensable notamment, lors d'un éventuel accident, l'employeur pourra mettre en avant que son personnel a été formé et que les compétences des salariés ont été certifiées. Il est donc nécessaire d'insister sur le côté préventif de cette formation auprès des adhérents. Pour illustrer ce constat, lors du bilan, il a été comptabilisé 2 500 certifications à jour alors qu'il existe un potentiel de 15 000 salariés concernés. L'organisation actuelle du S3C doit pouvoir redynamiser l'intérêt des membres de MAIAGE à la nécessité de former les salariés

Yann Madeline remercie Boris Dréan et donne la parole à Nicolas Gaugain pour le SYFFA.

➤ SYFFA

Nicolas Gaugain fait un point pour le SYFFA et notamment sur les travaux du groupe de travail « les indispensables pour travailler en sécurité avec un combiné hydrocureur ». A l'époque, en 2024, ce groupe de travail avait proposé, de diffuser aux adhérents prestataires de service une information concernant l'action maintenue et la surcharge des véhicules. Celle-ci n'avait fait l'objet d'aucun échange avec les adhérents prestataires de service.

Afin de prendre en compte également le point de vue des prestataires de service sur ces 2 sujets, Bernard NUCCI Président du SNEA a proposé à Olivier LOUARN Président du SYFFA de créer deux groupes de travail regroupant chacun des équipementiers et des utilisateurs prestataires de service.

Chaque groupe de travail se réunira en visioconférence. Pour le SYFFA, Hervé PFALZGRAF (HAMMELMANN France) et Jean Michel AVICE (SMR) seront présents au GT Action maintenue, Hamza KHALD (HUWER) et Raphael FROGER (RIVARD) pour le GT Surcharge des véhicules.

Nicolas GAUGAIN ajoute que le salon POLLUTEC est organisé à Lyon EUREXPO **du 7 au 10 octobre 2025**.

Comme lors des précédentes éditions, la plupart des adhérents SYFFA seront présents dans le secteur assainissement/hydrocurage situé dans le Hall 1 autour du stand MAIAGE.

Vous pourrez y retrouver les sociétés HUWER, MINIMAX, RIVARD, BAROCLEAN, MAGYAR, VEBER ASSAINISSEMENT, ACH, CI2P, KAISER, ASSAINIPIECES, HAMMELMANN France, KARCHER et TIP GROUP. La société HYDROVIDE sera également présente dans le hall 6.

Les entreprises vous accueilleront pour vous présenter leurs nouveaux matériels et répondre aux questions techniques.

Les organisateurs du salon POLLUTEC ont proposé d'organiser un forum « filière mobilité » et les équipementiers SYFFA pourraient être intéressés pour y participer.

Yann Madeline remercie Nicolas Gaugain et donne la parole à Alexis Toussaint pour les travaux du SYNABA.

➤ SYNABA

Suite à l'élection d'une nouvelle équipe en octobre 2024, Alexis Toussaint (Président du SYNABA) fait un point d'étape de l'avancée des travaux annoncés dans la feuille de route 2024 – 2027.

Il fait état du lancement de plusieurs groupes de travail avec une recherche constante de l'implication des adhérents.

Le GT « Aire de dispersion » pour renforcer la crédibilité technique et scientifique du SYNABA. Une intervention sur ce thème a d'ailleurs été réalisée lors du Salon du Carrefour de la Gestion Durables des Eaux (2 et 3 juillet 2025 à Dijon). Une autre est prévue lors du Salon Premier Tech le 10 octobre prochain.

Le GT « Mentions indispensables » à mettre dans le rapport a pour objectif de livrer un document à intégrer au rapport des BE afin de se prémunir au maximum d'éventuels difficultés lors d'événements imprévus au cours de la vie d'un ANC.

Le GT « DTU 64.1 » pour analyser les évolutions du DTU 64.1 touchant le secteur. Néanmoins, celui-ci est en stand-by car des problèmes de suivi des travaux de

révisions et d'obstruction ralentissent le bon déroulé des échanges. L'AFNOR affiche la volonté d'un document finalisé fin 2025. Nous avons espoir de pouvoir y travailler d'ici là. A suivre.

Formation interne : Une proposition d'une formation sur 3 jours a été formaté par un de nos administrateurs. Pour le moment, elle n'a pas trouvé totalement son public. Cela reste à affiner mais elle devrait s'organiser sous peu.

Formation initiale : Un travail de débroussaillage des voies pour professionnaliser le métier à travers des diplômes existants est réalisé. Des échanges avec des responsables pédagogiques de l'éducation nationale ont été établis. Une enquête pour détecter les besoins a été soumis aux adhérents SYNABA et en partenariat avec les associations de SPANC. L'objectif est de donner accès aux BE et aux employés des SPANC à une formation solide, spécialisée dans le domaine de l'ANC.

Des outils de communication ont été mis en place pour une diffusion régulière. Nous avons maintenant le « Portrait adhérent mensuel », une newsletter trimestrielle, 2 webinaires / semestre. Il est à noter que le dernier numéro du SPANC INFO a mis à la Une l'Interview du nouveau président Alexis Toussaint sur les lignes directrices du SYNABA et son positionnement au sein des acteurs de l'ANC.

Enfin, l'AG 2025 du SYNABA s'est déroulée les 16 et 17 juin 2025. Pour dédier un temps annuel au métier spécifique du BE en ANC et susciter l'intérêt des adhérents, les administrateurs ont décidé de faire l'AG 2025 à Nantes en vue d'une journée d'échanges avec le CSTB et une visite des installations d'essais des systèmes ANC. Pour organiser cet événement, Alexis Toussaint tient à remercier MAIAGE de son soutien sans qui rien n'aurait été possible.

Yann Madeline remercie Alexis Toussaint et passe la parole à Damien Becquet pour les travaux d'APLICA.

➤ **APLICA**

Damien Becquet fait un retour sur l'Assemblée Générale d'APLICA qui s'est déroulée mois de mai dernier. Il fait état de 7 nouvelles adhésions sur les 12 derniers mois en raison notamment de la pression de certains chargeurs qui s'est parfois transformée en obligation, dans le sens ou sans être adhérent APLICIA il n'est pas possible de travailler.

Lors de l'Assemblée Générale, plusieurs groupes de réflexion ont été mis en place dont un sur l'audit APLICIA pour réfléchir à conserver le respect des conditions d'adhésion dans le règlement intérieur. Ces audits sont particulièrement utiles. Un deuxième groupe réfléchissait au décret CNR assez méconnu des adhérents. Enfin un troisième groupe planchait sur les chutes de hauteur car il existe des risques d'accidents chez certains adhérents. Damien Becquet soulève le réel intérêt de la mise en place de groupes de travail de 10/15 personnes favorisant la liberté de parole.

Yann Madeline remercie Damien Becquet pour son intervention et laisse la parole à Daniel Berthe pour la commission technique et sécurité.

3.2 Travaux des commissions

➤ **Commission technique et sécurité**

Daniel Berthe revient sur l'actualité de la CTS.

Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration de l'avancée du groupe de travail sur les aspiratrices excavatrices. Les aspiratrices excavatrices, principalement utilisées sur les chantiers de travaux publics pour des opérations de terrassement par aspiration, interviennent également dans des conditions non prévues pour leur usage et notamment en milieu industriel où les opérations de pompage peuvent présenter des risques d'inflammabilité ou d'explosivité.

MAIAGE a donc réuni un groupe de Travail réunissant des équipementiers, des prestataires de service, une entreprise utilisatrice, un loueur et l'INRS, pour élaborer un document qui précise quels sont les règles générales de sécurité applicables aux aspiratrices excavatrices.

Une dernière réunion pourrait être organisée en septembre pour finaliser le document.

Par ailleurs, Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration de la nécessité de revoir l'ED 819 intitulé « jet d'eau sous pression (HP, THP, UHP), Benoit SALLE de l'INRS a demandé qu'un groupe de travail issu de la commission technique et sécurité MAIAGE participe aux travaux de refonte de l'ED 819. Il a proposé de faire, dans ce document concernant la haute pression, un rappel des 10 points clés pour la prévention des risques

Lors de la réunion du 5 mars, le Groupe de travail a proposé d'élaborer un document plus généraliste prenant en compte tous les domaines d'application (du nettoyage domestique au gros industriel), la technologie et les exigences liées au matériel, les notions de physique/mécanique, les risques et mesures de précaution, les bonnes pratiques, la formation du personnel et les mesures d'urgence et 1^{er} secours.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe pour son intervention et donne la parole à Alban Raimbault pour l'organisation du congrès 2025.

4. CONGRES et POLLUTEC 2025

➤ CONGRES

Alban Raimbault revient sur l'organisation du congrès des 2 et 3 octobre prochains au Puy du Fou qui se déroulera sous un angle inédit. Pour la journée du jeudi 2 octobre, le Puy du Fou ne sera pas ouvert au grand public. Nous serons immergés dans le parc sous un aspect « Inside » exclusif avec un parcours dans les coulisses du parc et dans un théâtre immersif. Puis, la soirée prolongera cette immersion historique dans une ambiance « époque Louis XIV » agrémentée de quelques spectacles.

Le vendredi matin, l'assemblée générale MAIAGE se déroulera jusqu'à 12h00 suivie d'un buffet.

Il est à noter que le parc est ouvert au grand public à partir de vendredi. Pour les adhérents participants aux deux jours du congrès et souhaitant prolonger le séjour, il est possible de réserver un pass auprès de MAIAGE.

Enfin pour l'organisation des cent ans de la fédération MAIAGE en 2026, un groupe de travail est mis en place pour réfléchir à son organisation.

➤ POLLUTEC 2025

MAIAGE participe au salon POLLUTEC du 7 au 10 octobre 2025, à Lyon Eurexpo. Un Flash info MAIAGE a été envoyé aux adhérents pour que chacun puisse créer son badge gratuit pour y participer.

Comme lors des précédentes éditions, les organisateurs ont proposé de placer le stand MAIAGE dans le secteur assainissement/hydrocurage, au centre du hall 1 de manière à ce que les équipementiers, adhérents SYFFA se positionnent autour de MAIAGE.

Cette année les E-invitations sont en nombre illimité.

Pour les conférences, Maiage interviendra sur l'espace emploi pour une présentation des différents métiers en s'appuyant sur les professionnels de notre branche d'activités, les lycées professionnels et les élèves.

Yann Madeline remercie Alban Raimbault et poursuit avec le point financier.

5. Bilan financier

Yann Madeline fait un point sur les adhésions et les cotisations fédérales. Ces dernières sont en légères améliorations par rapport à cette même date en 2024.

Il est par ailleurs proposé d'approuver les comptes (le bilan et le compte de résultats pour 2024) avant de présenter le rapport financier de l'exercice 2024 à la prochaine AG MAIAGE, le 3 octobre prochain. Nous avons pour cette année résultat net comptable de 131 164 €.

Une bonne augmentation des cotisations + 45 500 euros et un résultat financier qui augmente de + 40 000 par rapport à 2023.

Cette année le montant de l'impôt société est de 11 854 €.

Nous avons pris à notre charge la somme de 3 048.12 pour le SYNCRA afin qu'il ne soit pas en déficit.

Yann Madeline fait donc état des comptes 2024.

Les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et l'affectation de l'excédent 2024 d'un montant de 131 164 euros au compte de « report à nouveau créditeur ». Les membres du Conseil d'Administration donnent quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice ».

6. Questions diverses

Samantha Foulon fait une demande de retours d'expérience sur les systèmes de Géolocalisation car la fédération MAIAGE a été interrogée sur la gestion des systèmes de géolocalisation sur différents supports notamment tablette et bien sûr transport.

Une entreprise est en cours de réflexion, notamment avec son avocat, sur la possibilité de désactiver le système de géolocalisation pendant les temps de pause

et en dehors du temps de travail ? existe-t-il des particularités de réglementation en fonction de la nature des transports notamment ? Avec les retours, le sujet sera approfondi pour pouvoir informer les adhérents sur le sujet.

Sans autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à 13H.

Yann Madeline remercie tous les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

